

DAI volet comité d'Exception

b) septembre 2019-2025

Année	Nb de cas soumis	Acceptées
2019	10	9
2021	6	≤5
2022	≤5	≤5
2023	11	11
2024	6	≤5
2025	≤5	≤5 en évaluation

Processus de contestation

Il n'existe pas de processus formel, mais si de nouvelles informations étaient à présenter, un cas pourrait être re-soumis ou rediscuté.

Mandat

Le comité d'exception a comme mandat principal d'analyser l'admissibilité au *Programme provincial de chirurgies pour la dysphorie du genre* de certaines chirurgies non prévues aux annexes « A » et « B » ou qui relèvent de circonstances exceptionnelles.

Membres en 2024-2025

- **Véronique Paradis (MSSS)**
- **Dre Amélie Bourassa (MSSS),**
- **Mélanie Dupuis (CC-CMC - GrS Montréal),**
- **Emilie Potts (CC-CMC - GrS Montréal),**
- **Céline Bailey (CC-CMC – GrS Montréal),**
- **Dr Pierre Brassard (CC-CMC – GrS Montréal)**
- **Andrée Blanchet (CHUM)**
- **Stéphanie Lefebvre (CHUM)**

Le « Comité d'exception » n'a jamais traité de demande pour une intervention à une autre place que le Centre Métropolitain de chirurgie plastique (hors province ou hors pays). Des questionnements ont été soulevés par l'Équipe du CMC, mais les demandes ont été référées vers la RAMQ. Aucune décision ou discussion n'ont eu lieu.